# Conjoncture indépendants

# Situation au 3e trimestre 2014

## UCM - Service d'Études, de Représentation et de Positionnement

**Charlie TCHINDA**
***Économiste-statisticien***

Avec la collaboration de :

**Renaud FRANCART**
***Conseiller en charge du statut social des travailleurs indépendants***

# 0. Table des matières

0. Table des matières ..... 1
1. Situation financière des travailleurs indépendants au vu du paiement de leurs cotisations sociales..... 5
1.1 Cotisations sociales..... 5
1.2 Demandes des délais de paiement..... 6
1.3 Dispenses de cotisations sociales..... 7
2. Evolution des affiliations ..... 8
2.1 Evolution des premières affiliations..... 8
2.2 Affiliations et Genre..... 8
3. Statistiques des faillites des indépendants et des très petites entreprises ..... 9


Siège social : rue Colonel Bourg 123 - 1140 BRUXELLES
Siège d'exploitation : chaussée de Marche 637 - 5100 WIERDE
Tél. : 02/743 83 83 - Fax : 02/743 83 85
N° d'entreprise 0409.574.976 - n° OCA 21272

## *Objectifs et méthodologie*

L'UCM a pour mission de porter la voix des indépendants et PME à Bruxelles et en Wallonie, de promouvoir leurs intérêts. Pour ce faire, l'UCM collecte et analyse toutes les informations susceptibles d'influencer leurs activités et les informe de toutes les évolutions constatées.

La crise économique qui sévit depuis 2008 frappe de plein fouet les travailleurs indépendants, qui n'ont pas de garantie de revenus et encore moins d'indexation. Leurs difficultés financières ne sont pas facilement observables en temps réel. En effet, les revenus des travailleurs indépendants, sur la base desquels sont calculées leurs cotisations sociales, ne sont connus qu'après trois ans dans le système actuel.

Toutefois, l'indépendant en difficulté peut solliciter un dispositif d'aide et d'accompagnement auprès de sa caisse d'assurances sociales, dans un cadre légal défini. De plus, les retards de paiement entraînent l'ouverture d'une procédure de contentieux par la caisse d'affiliation, tenue de recouvrer le montant dû par l'assujetti. Ce sont des indicateurs de la santé financière des travailleurs indépendants.

Notre analyse se base sur les indépendants affiliés à la Caisse d'assurances sociales (CAS) de l'UCM. En Wallonie et à Bruxelles, l'UCM collecte les cotisations de plus de 80.000 travailleurs indépendants. En Wallonie, plus d'un indépendant sur quatre est affilié à l'UCM, leader du marché. À la fin de chaque trimestre, il est possible de connaître le nombre de dossiers qui font l'objet d'un accompagnement, de même que les montants qui y sont liés. La Caisse de l'UCM suit aussi bien entendu, trimestre par trimestre, l'évolution de son contentieux.

En même temps, les variations des nouvelles affiliations au statut social des indépendants (SSTI) et les chiffres des faillites donnent une image de la dynamique de cette population. Les données proviennent dans ce cas de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants et du SPF Économie.

## *Synthèse des résultats*

- Entre le 3e trimestre 2013 et le 3e trimestre 2014, la cotisation moyenne des travailleurs indépendants au statut social n'a que très légèrement augmenté de 6 euros, ou 0,5%. Cela indique une hausse des revenus, même si elle est très inférieure à l'inflation.
- Sur la même période, le nombre de demandes de délais de paiement pour les cotisations sociales poursuit son évolution à la baisse, reculant fortement de 13,7%. Dans le même temps, le montant associé s'est aussi effondré de 20,0%.
- Les octrois de dispense de cotisations sociales ont poursuivi leur baisse en chutant de 24% au 3T2014 par rapport au 2T2014, pour s'établir à 1.200. Il y a un an ce chiffre était supérieur à 1.600.
- Les nouvelles affiliations au SSTI se reprennent depuis le début de l'année. On observe une hausse 7,3% de celles-ci, au 3e trimestre 2014, en comparaison avec la même période de 2013.
- Les faillites d'indépendants continuent d'augmenter plus vite que celles des sociétés. En effet, le nombre d'indépendants ayant fait faillite s'accroît de 4,4%, alors qu'au total, on a un recul du nombre de faillites de plus de 15,0% au 3T2014, en comparaison avec le 3T2012.


Siège social : rue Colonel Bourg 123 - 1140 BRUXELLES
Siège d'exploitation : chaussée de Marche 637 - 5100 WIERDE
Tél. : 02/743 83 83 - Fax : 02/743 83 85
N° d'entreprise 0409.574.976 - n° OCA 21272

## *Conclusions*

Compte tenu de la pluralité des notions et statistiques présentées, il est difficile d'avoir un indicateur synthétique de la situation. Le graphique suivant indique cependant qu'en un an, les cotisations sociales sont restées stables. Le nombre de demandes de délais pour le paiement des cotisations sociales est en recul. Les octrois de dispense diminuent aussi. Les premières affiliations stagnent. La croissance du nombre de faillites est moins forte.

Les chiffres à la baisse concernant les dispenses et plans d'apurement ne peuvent pas être considérés comme des indicateurs d'une embellie. En effet, selon la Caisse d'Assurances Sociales (CAS) de l'UCM, le nombre de dossiers en contentieux progresse de manière régulière depuis 2012. A mois de septembre, on a enregistré pour les 9 premiers mois de l'année, 9.160 sommations en 2012 ; 9.700 en 2013 et 10.034 en 2014, soit un accroissement de 5,9% entre 2012 et 2013 et 3,4% entre 2013 et 2014.

D'autre part, des modifications sont signalées par la CAS, en ce qui concerne les conditions de demande de plans d'apurement et de dispense, de même que la gestion des dossiers y afférant.
Ainsi, depuis juin 2014, les indépendants qui débutent leur activité ne peuvent introduire de demande dispense qu'après leur cinquième trimestre d'exercice, bien que ces demandes peuvent concerner les premiers trimestres. De plus, les indépendants ayant introduit une demande de dispense suite aux difficultés liées à la crise depuis 2008, et qui ne l'ont pas obtenue ont désormais renoncé à en introduire de nouveau[1].

Pour ce qui est des délais de paiement, les règles d'octroi sont plus strictes, suivant les recommandations du SPF Sécurité Sociale. Dans cette perspective, aucun plan d'apurement n'est accordé si l'indépendant concerné n'a pas respecté les deux plans précédents. De plus, les plans sont conditionnés au paiement d'un acompte de 15 à 25% du montant associé au plan. Ainsi certains plans acceptés n'ont pu être mis en œuvre pour défaut de paiement de l'acompte par l'indépendant en difficulté.
Les faillites des travailleurs indépendants sont plus importantes que pour les autres formes juridiques. Pendant qu'au total, le nombre de faillite recule de manière sensible (-15,5%), le nombre d'indépendants qui met la clé sous le paillasson s'accroit (+4,4% au 3T2014, pire que le 1,0% enregistrés il y a 3 mois)

[1] Entre 2008 et 2012, le nombre de demandes enregistrées est passé de 20.000 à 30.000.


Siège social : rue Colonel Bourg 123 - 1140 BRUXELLES
Siège d'exploitation : chaussée de Marche 637 - 5100 WIERDE
Tél. : 02/743 83 83 - Fax : 02/743 83 85
N° d'entreprise 0409.574.976 - n° OCA 21272

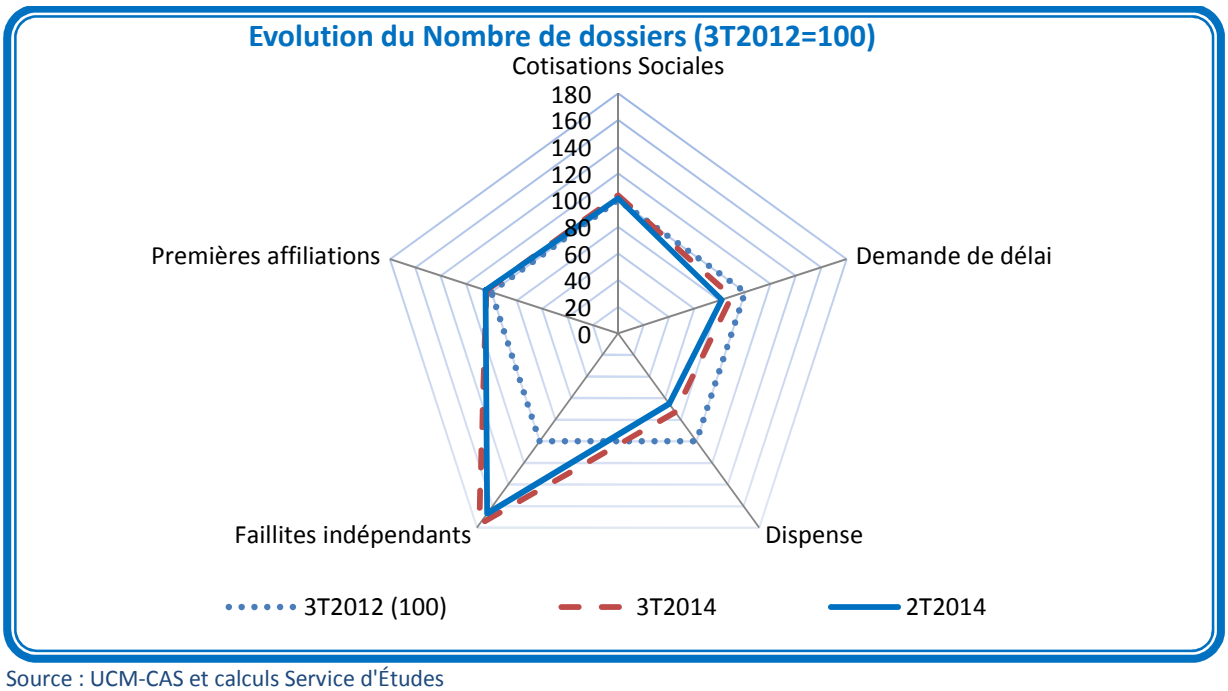


Source : UCM-CAS et calculs Service d'Études



Siège social : rue Colonel Bourg 123 - 1140 BRUXELLES
Siège d'exploitation : chaussée de Marche 637 - 5100 WIERDE
Tél. : 02/743 83 83 - Fax : 02/743 83 85
N° d'entreprise 0409.574.976 - n° OCA 21272

# 1. Situation financière des travailleurs indépendants au vu du paiement de leurs cotisations sociales

## 1.1 Cotisations sociales

Quoi ? Par cotisations sociales, on entend les montants obligatoires payés par les travailleurs indépendants à leur caisse d'assurances sociales en vue de bénéficier de la protection sociale liée à leur statut. Ce montant est fonction du revenu professionnel de l'antépénultième année d'exercice de l'assujetti (2010 pour 2013).

La statistique montre le montant moyen des cotisations à payer. Les variations de cette cotisation moyenne donnent une idée de l'évolution des revenus sur lesquels ils ont été calculés.

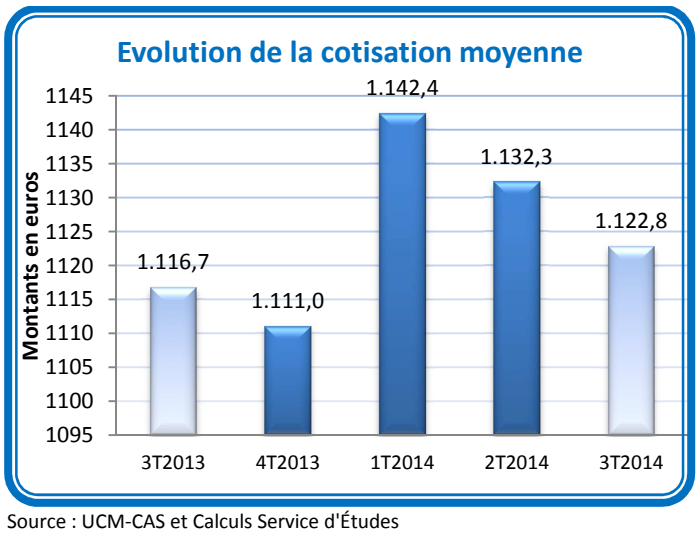


Source : UCM-CAS et Calculs Service d'Études

Le montant moyen de la cotisation sociale est passé de **1.132,3 euros à 1.122,8 euros à** entre le second et le troisième trimestre 2014.

Cependant, il y a des éléments saisonniers dans les montants réclamés. En effet l'activité même des indépendants (Construction, Horeca, Commerce, Services,…) fluctue en fonction de la période au cours de l'année (Vacances, météo,…). La comparaison doit être faite avec la même période de l'année dernière (**1.116,7 euros**). On observe une très faible croissance de 6 euros ou 0,5% à peine, supérieur au 0,4% du trimestre précédent.

La cotisation moyenne stagne (+0,5%) par rapport à la même période de l'année dernière. L'inflation annuelle en 2011[2] était de près de 3,5%, soit une baisse du revenu réel des indépendants (-3,0%[3])

[9] Année de revenus sur lesquels les cotisations sont calculées.

[3] Accroissement réel = Accroissement nominal (0,5%) – inflation (3,5%) = -3,1%


Siège social : rue Colonel Bourg 123 - 1140 BRUXELLES
Siège d'exploitation : chaussée de Marche 637 - 5100 WIERDE
Tél. : 02/743 83 83 - Fax : 02/743 83 85
N° d'entreprise 0409.574.976 - n° OCA 21272

## 1.2 Demandes des délais de paiement

Quoi ? Par délais de paiement, on entend les facilités de paiement (plan d'étalement, accord sur un report d'échéance) qui sont accordées aux indépendants par leur caisse d'assurances sociales. Ces facilités concernent en principe des indépendants qui démontrent des difficultés financières provisoires.

La statistique porte sur le montant total en euros des cotisations "gelées", pour lesquels aucune démarche de recouvrement n'est entreprise parce qu'un accord est intervenu. Il s'agit en quelque sorte d'une dette contractée par les indépendants à l'égard de leur statut social.

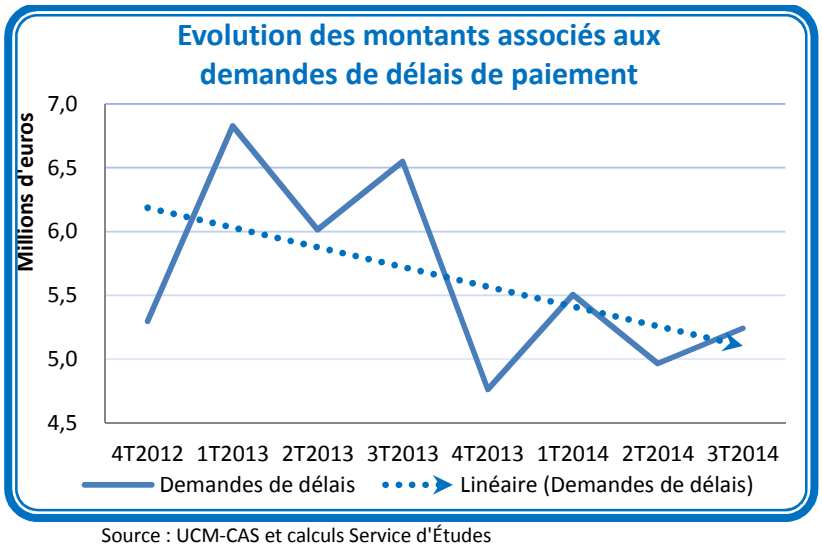


Source : UCM-CAS et calculs Service d'Études

Depuis un an, on observe une tendance à la baisse des montants associés aux demandes de délais de paiement des cotisations sociales.

Par rapport au 3e trimestre 2013, on a une chute de **20,0%** de ce dernier qui s'établit à près de 5 millions d'euros.

Il reste néanmoins supérieur aux 3,2 millions enregistrés en fin d'année 2010.

***On peut en déduire que la capacité des indépendants à payer leurs cotisations sociales à temps continue de s'améliorer***

Jusqu'au 3e trimestre 2013, les indépendants avaient tendance à solliciter les délais de paiement de manière plus fréquente, plus rapide et presque automatique dès l'envoi de l'avis de cotisation, et parfois même avant que ce dernier ne soit émis.

***On peut confirmer cette tendance à la baisse tant pour le nombre de dossiers traités que pour les montants moyens associés à ces demandes de délais de paiement.***

En effet, le nombre de dossiers a reculé de 13,5% en passant de 2.994 à 2.591 entre le 3e trimestre 2013 et le 3e trimestre 2014. Dans le même temps, les montants moyens associés à ces dossiers passent de 2.180 euros à 2.000 euros, soit un recul de 3,5% sur un an.


Siège social : rue Colonel Bourg 123 - 1140 BRUXELLES
Siège d'exploitation : chaussée de Marche 637 - 5100 WIERDE
Tél. : 02/743 83 83 - Fax : 02/743 83 85
N° d'entreprise 0409.574.976 - n° OCA 21272

## 1.3 Dispenses de cotisations sociales

Quoi ? Par dispense de cotisations sociales, on vise la procédure par laquelle un travailleur indépendant qui prouve se trouver "dans un état de besoin ou proche d'un état de besoin" peut obtenir devant une commission ad hoc du SPF Sécurité sociale une annulation pure et simple des montants dus. Il s'agit d'une procédure exceptionnelle appliquée sur une ou plusieurs cotisations trimestrielles. Cette procédure conduit à la perte définitive des droits de pension pour la période dispensée.

La statistique indique la masse financière concernée par ces dispenses.

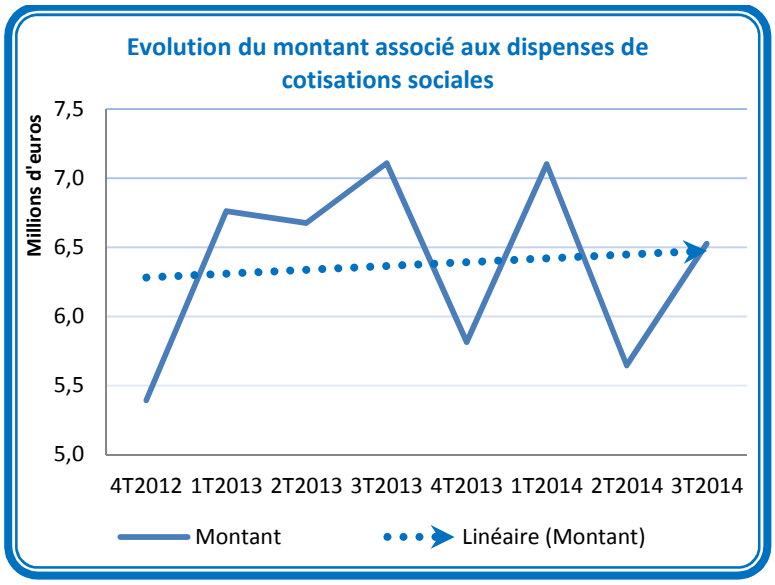


Source : UCM-CAS et calculs Service d'Études

***La tendance à la hausse des montants associés aux demandes de dispenses semble se retourner.***

Ils affichent un recul significatif de ***8,2% entre le 3T2013 et le 3T2014.***

Notons cependant la hausse de plus de 15,0% par rapport au trimestre précédent.

Attention, les variations de ces montants sont étroitement liées au rythme de traitement des demandes par la commission de dispenses.

Cette évolution est entièrement imputable à l'accroissement du montant moyen en question pour un dossier de demande de dispense. En effet, entre le 3e trimestre 2013 et le 3e trimestre 2014, ***le nombre de dossiers a reculé en passant de 1.750 à 1.360***. Dans le même temps, ***le montants moyen associé à ces dossiers s'est accru de 18% et dépasse la barre des 4.700 euro.***

Le nombre d'indépendants ayant fait appel à la Commission de dispense a fortement reculé (-22,2%) sur la même période. Cependant, on ***remarque aussi que ces derniers ont des cotisations plus élevées.***

Ainsi, leurs revenus de l'antépénultième année(2011), utilisés pour calculer leurs cotisations, étaient élevés. Trois ans après, ils sont dans l'état de besoin ou proche de l'état de besoin***. C'est ce type de situation qui a poussé l'UCM à proposer et à soutenir avec énergie la réforme du calcul des cotisations sociales qui seront désormais déterminées sur base des revenus estimés de l'année en cours.***


Siège social : rue Colonel Bourg 123 - 1140 BRUXELLES
Siège d'exploitation : chaussée de Marche 637 - 5100 WIERDE
Tél. : 02/743 83 83 - Fax : 02/743 83 85
N° d'entreprise 0409.574.976 - n° OCA 21272

## 2. Evolution des affiliations

Quoi ? Par affiliation au SSTI, on entend ici les premières affiliations, à savoir, les entrées dans le SSTI. Ne sont pas considérées, les reprises d'activité après un arrêt ou une pause.

▸ La statistique porte le nombre de premières affiliations enregistrées au cours du trimestre considéré. C'est la date d'affiliation qui est prise en compte et non la date d'inscription à la Caisse d'Assurances Sociales. L'évolution selon le genre est aussi présentée.

Les variations calculées le sont par rapport à la même période de l'année précédente afin d'éviter l'effet saisonnier lié à la périodicité de la mise en œuvre des processus de sommation.

Pourquoi ? L'évolution des nouvelles affiliations donne une image de la démographie de la population des travailleurs indépendants.

### 2.1 Evolution des premières affiliations

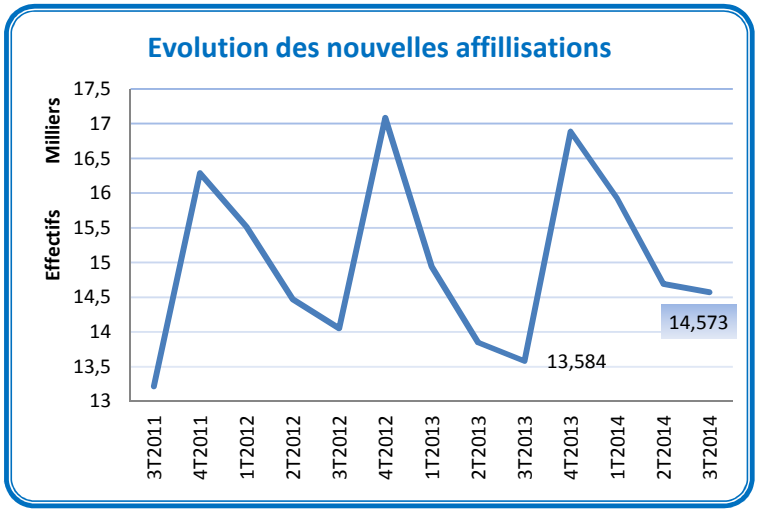


Source : Inasti

Au cours du 3e trimestre 2014, on a enregistré ***14.573 nouvelles affiliations au SST contre 13.584 un an plus tôt, soit un accroissement de 7,3 %*** en comparaison avec la même période de l'année 2013.

***Sur les neuf premiers mois de l'année, l'accroissement moyen est de 6,7% alors que pour la même période en 2013, on enregistrait une baisse de 3,8%.***

On a donc un retournement de tendance dans les nouvelles affiliations au SSTI depuis le début de l'année 2014. ***Les nouveaux porteurs de projet sont-ils plus optimistes ? L'amélioration constatée il y a trois mois se poursuit.***

### 2.2 Affiliations et Genre

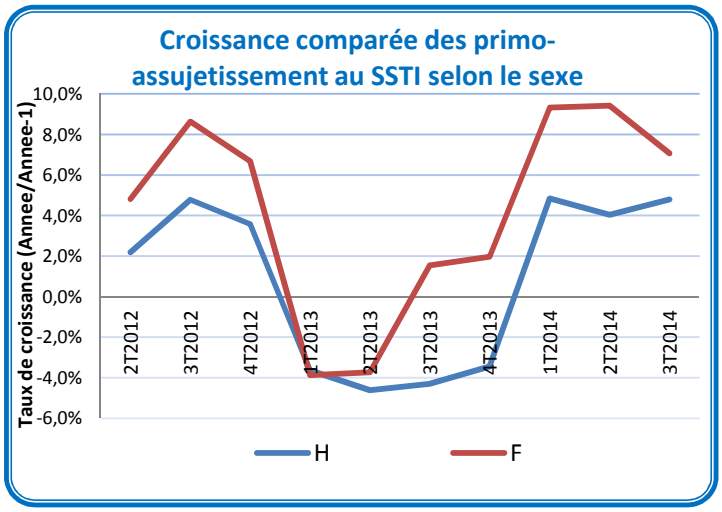


Source : UCM-CAS et calculs Service d'Études

Entre le 2e trimestre 2013 et le même trimestre de 2014, ***le nombre de premières affiliations pour les hommes a augmenté significativement de 4,8%***.

***C'est moins que les 7,1% d'accroissement des nouvelles affiliations de femmes.***

Au final, ***plus de deux premières affiliations sur cinq représentaient des femmes***. C'est un chiffre similaire à celui de la même période de l'année dernière (42,6%). Au vu des évolutions affichées, l'importance des femmes dans le SSTI ne cesse de s'agrandir.



Siège social : rue Colonel Bourg 123 - 1140 BRUXELLES
Siège d'exploitation : chaussée de Marche 637 - 5100 WIERDE
Tél. : 02/743 83 83 - Fax : 02/743 83 85
N° d'entreprise 0409.574.976 - n° OCA 21272

## 3. Statistiques des faillites des indépendants et des très petites entreprises

Les faillites des travailleurs indépendants continuent leur progression, mais à un rythme nettement moins important qu'au premier trimestre 2014.
Le recul des fermetures de SPRL s'accélère (-7,2% au 2T2014, contre -5,3% au 1T2014, en comparaison avec la même période de l'année 2013.

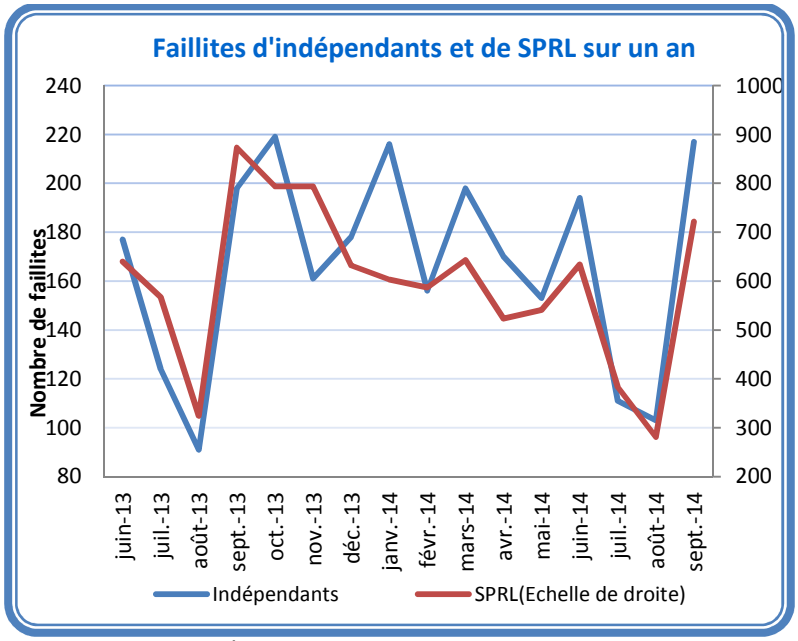


Source : SPF Économie

Après le ralentissement de la croissance du nombre de faillites d'indépendants enregistrée au trimestre dernier, celle-ci est repartie à la hausse au cours du **3e trimestre 2014** (**+4,4%** contre +1,0% il y a 3 mois, en comparaison avec la même période de l'année dernière). C'est mieux que les 10% d'augmentation du 1T2014.

Du côté des ***SPRL***, la baisse du nombre de faillites se poursuit. Une chute de ***21,4%*** des faillites a été enregistrée sur la même période.

### Faillites d'entreprises selon la forme juridique

| Formes juridiques | 3T2013 | 2T2014 | 3T2014 | Variation trimestrielle | Glissement annuel |
|---|---|---|---|---|---|
| **Indépendants** | **413** | **517** | **431** | **-16,6%** | **4,4%** |
| **SA** | 367 | 390 | 338 | -13,3% | -7,9% |
| **SPRL** | **1764** | **1698** | **1386** | **-18,4%** | **-21,4%** |
| **SC** | 93 | 84 | 76 | -9,5% | -18,3% |
| **Autres** | 19 | 10 | 13 | 30,0% | -31,6% |
| **Toutes** | **2656** | **2699** | **2244** | **-16,9%** | **-15,5%** |

Source : SPF Économie et calculs UCM-Service d'Etudes


Siège social : rue Colonel Bourg 123 - 1140 BRUXELLES
Siège d'exploitation : chaussée de Marche 637 - 5100 WIERDE
Tél. : 02/743 83 83 - Fax : 02/743 83 85
N° d'entreprise 0409.574.976 - n° OCA 21272